

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interrégionale de la Mer  
Méditerranée

Sète, 09/04/2019

Centre de Sécurité des Navires du Languedoc-Roussillon

Le Chef du Centre de Sécurité des Navires de  
Sète

Nos réf. : 193/2019

Vos réf. :

Affaire suivie par : Philippe Martinez

à

Tél. 04 99 02 16 25

Courriel : [csn-sete@developpement-durable.gouv.fr](mailto:csn-sete@developpement-durable.gouv.fr)

M. Jean-Pierre LAFALLA  
SETE CROISIERES  
BP 429  
34204 SETE CEDEX

**Objet : permis de navigation des navires CANAUXRAMA III (ST 930443) et SUB SEA EXPLORER (925339)**

Suite à la réception des 2 rapports de visite sans prescription de l'inspecteur de l'ANFR datés du 09/04/2019 veuillez trouver les permis de navigation des navires :

- SUB SEA EXPLORER, validité du 09/04/2019 au 04/04/2020, date anniversaire de la visite périodique
- CANAUXRAMA III, validité du 09/04/2019 au 22/01/2020, date d'expiration du certificat de franc-bord.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'expression de mes meilleures salutations.

L'Inspecteur Principal des Affaires Maritimes



Chef du Centre de Sécurité des Navires du  
Languedoc-Roussillon

Philippe Martinez



**Copie à : dossier**






Ministère chargé de la Mer

- PERMIS DE NAVIGATION / PERMIT FOR NAVIGATION  
 PERMIS PROVISoire DE NAVIGATION / INTERIM PERMIT FOR NAVIGATION

Délivré en vertu des dispositions du Code des transports et du Décret n°84-810 du 30 août 1984, modifié, relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution. En application du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié, la visite périodique en vue du renouvellement ou du visa du présent titre de sécurité doit être sollicitée, par écrit, par l'amateur un mois avant sa date d'expiration. *Issued under the provisions of national Regulation decree 84-810 of 30 August 1984, as amended, concerning the safety of life at sea, habitability on ships and pollution prevention. Pursuant to Regulation annexed to the Order of 23 November 1987 amended, the periodic inspection for the renewal or endorsement of this certificate must be requested in writing by the shipowner one month before its expiry date.*

1- LE NAVIRE / SHIP	
Nom du navire / Shipname	SUB SEA EXPLORER
Numéro OMI / IMO number	
Port d'immatriculation / Homeport	SETE
Numéro d'immatriculation / Registration number	925339

2- DELIVRANCE / RENOUELEMENTS / PROROGATIONS ISSUE / RENEWAL / ENDORSEMENT TO EXTEND THE VALIDITY	
Le présent permis de navigation est délivré jusqu'au : <b>04/04/2020</b> <i>This permit for navigation is valid until</i>	
Lieu / Issue at : <b>SETE</b> Date / Date of issue : <b>09/04/2019</b> Signature de l'agent autorisé / Signature of authorized official :	L'inspecteur des affaires maritimes Philippe MARTINEZ Chef du Centre de Sécurité des Navires du Languedoc-Roussillon
	
Le présent permis de navigation est délivré jusqu'au : <i>This permit for navigation is valid until</i>	Cachet
Lieu / Issue at : Date / Date of issue : Signature de l'agent autorisé / Signature of authorized official :	
Le présent permis de navigation est délivré jusqu'au : <i>This permit for navigation is valid until</i>	Cachet
Lieu / Issue at : Date / Date of issue : Signature de l'agent autorisé / Signature of authorized official :	
Le présent permis de navigation est délivré jusqu'au : <i>This permit for navigation is valid until</i>	Cachet
Lieu / Issue at : Date / Date of issue : Signature de l'agent autorisé / Signature of authorized official :	
Le présent permis de navigation est délivré jusqu'au : <i>This permit for navigation is valid until</i>	Cachet
Lieu / Issue at : Date / Date of issue : Signature de l'agent autorisé / Signature of authorized official :	

### 3- CONSTRUCTION / CONSTRUCTION

#### 3.1 Caractéristiques du navire / Ship particulars :

Longueur hors tout / <i>Length overall</i> (m) : <b>15</b>	Date de pose de quille / <i>Keel laying</i> :
Longueur de référence / <i>Length B.P</i> (m) :	Divisions applicables / <i>National regulations</i> : Principale : <b>D 223 b - PAX</b>
Jauge brute Londres / <i>Gross tonnage</i> (UMS) :	Date de Visite de Mise en Service / <i>Initial survey</i> :
Jauge brute Oslo / <i>Gross tonnage</i> (Tx) : <b>26,95</b>	Type de navire / <i>Description of ship</i> : <b>Navire à passagers</b>
Largeur / <i>Breadth</i> (m) : <b>4,8</b>	Indicatif radio / <i>Callsign</i> : <b>FGD6282</b>
Creux / <i>Depth</i> (m) :	MMSI / <i>MMSI number</i> : <b>227577530</b>
Puissance propulsive / <i>B.H.P</i> (kW) : <b>206</b>	Zone radio SMDSM / <i>GMDSS area</i> : <b>A1</b>

#### 3.2 Franc-bord / Loadline :

Il lui a été attribué un franc-bord de / <i>Loadline freeboard position</i> : <b>674</b> (mm)
Date de la dernière visite à sec / <i>Drydock survey</i> :
Matériau de coque / <i>Hull framework</i> : <b>METAL</b>
Gestion de la certification de franc-bord du navire / <i>Loadline certification manager</i> : <b>Bureau Veritas Marine &amp; Offshore</b>

#### 3.3 Conditions de navigation / Conditions of navigation :

Catégorie de navigation et parcours autorisé / <i>National navigation category and specific navigation place</i> :	
<b>4ème ( 5 milles des eaux abritées du port de départ )</b>	
Autres conditions ou limitations d'exploitation / <i>Other operational restrictions</i> :	
<b>- dans sa configuration avec roufle en 4ème et 5ème catégories pour 58 passagers et 3 membres d'équipage</b> <b>- dans sa configuration sans roufle en 4ème et 5ème catégories pour 62 passagers et 3 membres d'équipage.</b> <b>Navigation de jour uniquement.</b>	
Le navire bénéficie des exemptions suivantes / <i>Exemptions</i> :	
Nombre maximal de personnes à bord / <i>Maximum number of person on board</i> : <b>65</b> , dont / <i>Included</i> : Membres de l'équipage / <i>Seamen</i> : <b>3</b> Personnel spécial / <i>Special crew</i> : <b>0</b> Passagers / <i>Passengers</i> : <b>62</b>	

Le permis de navigation atteste que les vérifications effectuées dans les conditions arrêtées par le ministre chargé de la mer n'ont pas permis de détecter de défaut apparent de nature à empêcher le navire de prendre la mer pour des motifs de sécurité, d'habitabilité ou d'hygiène du navire, de prévention des risques professionnels maritimes ou de prévention de la pollution. L'armateur est tenu de maintenir son navire dans les conditions approuvées par l'administration. *The navigation permit certifies that the checks carried out under conditions determined by the french Minister of the Sea did not detect any apparent defect likely to prevent the vessel from sailing for reasons of safety, habitability or ship's hygiene, prevention of maritime occupational hazards or pollution prevention. The shipowner must maintain the vessel under the conditions approved by the administration.*

# RAPPORT D'INSPECTION D'UNE STATION RADIOELECTRIQUE DE NAVIRE

feuille n° 1/1

MOTIF DE LA VISITE<sup>(1)</sup> : MISE EN SERVICE - PERIODIQUE - CONTRE-VISITE

AUTRE (à préciser) :

CONTRE-VISITE NECESSAIRE<sup>(1)</sup> : ~~OUI~~ - NON

Nom du navire : JUB SEA EXPLORER Port et N° d'immatriculation ST 925339D

Type : Passagers Catégorie : 4<sup>e</sup> Pose de la quille : 2004Tonnage : 16,95 t Longueur H.T. - de réf<sup>(1)</sup> : 15 m Nombre de passagers : 69

Indicatif : F9D 6282 N° M.M.S.I. : 227577530 Zone S.M.D.S.M. : A1

Licence de station de navire valide<sup>(1)</sup> : OUI - NON

N° 0119A 14B60 F9D 6282

L'agent chargé du contrôle soussigné certifie avoir procédé au contrôle de la station radioélectrique du navire précité, ainsi qu'à la vérification de la licence d'exploitation et des certificats des opérateurs.

Cette station est exigible<sup>(1)</sup> : OUI - NON (voir observations)La réglementation nationale - internationale<sup>(1)</sup> applicable est : Div 219La station est en bon état de fonctionnement<sup>(1)</sup> : OUI - NON (voir observations)

L'ANFR émet un avis <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> favorable <sup>(2)</sup>	à la délivrance du renouvellement	<input checked="" type="checkbox"/> du permis de navigation /
	<input type="checkbox"/> défavorable		du certificat de sécurité radioélectrique

(1) : rayer les mentions inutiles

(2) sous réserve de la réalisation des prescriptions n° :  $\emptyset$ Observations : Nombre de prescriptions :  $\emptyset$  Nombre de recommandations :  $\emptyset$   
(préciser : P pour prescription ou R pour recommandation ; le délai imparti)

(HAS document de bord en 1 Advansa Fx 400)

Tar VHF A2 Icon TC M 3235

Ecu / Non ASN Ok. Mesures et tests satisfaisants

Tar VHF A2 Advansa Fx 400

Tat Ca / Non ASN Ok. Mesures et tests satisfaisants

Station radioélectrique conforme à bon état pour un navire passagers en 4<sup>e</sup> catégorie

A SEITE le 09/04/2019

Date de fin de validité du contrôle (sous réserve de la réalisation des éventuelles prescriptions dans les délais impartis) : 09/04/2020

Nom, N° de téléphone et signature de l'agent chargé du contrôle

AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES

Direction du Contrôle du Spectre

112 Rue Edouard Vaillant

94815 Villejuif Cedex

Fax : +33 (0)1 49 58 31 29

AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES  
Service Régional de Marseille  
Europard - 1330 Rue Gilbert de la Lauzière  
BP 80330  
13799 Aix en Provence Cedex 3

Signature : CLAUDE Philippe  
N° : 0627680957

